

Department of
External
Affairs



Ministère des
Affaires
extérieures

N^o 253

Le 20 décembre 1988

LE CANADA SIGNE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DES STUPEFIANTS
ET DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé que le Canada a signé la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes lors d'une cérémonie qui s'est déroulée aujourd'hui à Vienne en Autriche. La Convention a été négociée au cours des dernières trois semaines lors d'une conférence des Nations Unies à laquelle 104 pays ont participé.

Suite aux objectifs visés par la Stratégie nationale antidrogue annoncée en mai 1987, la délégation canadienne a pris un rôle de chef de file dans la négociation de ce traité international contre le trafic des stupéfiants.

La nouvelle Convention étend de manière significative la coopération globale en donnant le statut d'infraction au regard du droit pénal international au trafic des stupéfiants, au blanchissage de l'argent et à la culture illicite des plantes renfermant des stupéfiants. Elle établit également des procédures pour faciliter l'extradition des personnes accusées de crimes liés aux stupéfiants et la confiscation des biens provenant de ces infractions. L'entraide juridique et les autres types de coopération établis entre forces policières, agences des douanes et officiels de la santé sont renforcés.

La délégation canadienne à la conférence était dirigée par le ministre des Affaires extérieures, et comprenait également des représentants de la GRC et des ministères de la Justice, de la Santé et du Bien-être social, du Revenu et du bureau du Solliciteur général.

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures